



DELIBERATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
N°2017-019

Séance du 16 mars 2017

Reçu à la Sous-Préfecture
28 MARS 2017
Article 3 de la loi N° 82-213
Modifiée du 2 mars 1982

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE SEIZE MARS A 18H, les membres composant le Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis, au nombre de 40, sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit, le 8 mars 2017.

■ **ETAIENT PRESENTS** Mesdames et Messieurs Guy BRUNET, Mathieu CHARVILLAT, Michèle COLLETTE, Nicole DECHEZLEPRETRE, Stéphane DUCOURTIOUX, Mireille LEJUS, Brigitte LEROUX, Gilles PALLIER, Isabelle PISANI, Bernard PRADELLE, André RENAUX, Martine SEBENNE, Jean-Claude VACHON, Serge DURAND, Didier TERNAT, Catherine MOULIN, Jeanine PERRUCHET, Philippe COLLIN, Renée NICOUX, Corinne TERRADE, Dominique SIMONEAU, Annie WOILLEZ, Isabelle GRAND, Jacques GEORGET, Jean-Paul BURJADE, Jean-François RUINAUD, Jean-Luc VERONNET, Marie-Françoise VERNA, Pierrette LEGROS, Claude BIALOUX, Christian ARNAUD, Gérard CHABERT, Jean-Luc LEGER, Gérard AUMENIER, Alex SAINTRAPT, Maurice MAGOUTIER, Valérie BERTIN, Yvette DESMICHEL, Thierry LETELLIER, Jacky BŒUF.

ETAIENT EXCUSES :

Ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Jean-Louis DELARBRE (à Brigitte LEROUX), Robert CUISSET (à Serge DURAND), Philippe GILLIER (à Corinne TERRADE), Martine PAUFIQUE-DUBOURG (à Jeanine PERRUCHET), Jean-Marie LEGUIADER (à Pierrette LEGROS), Denis PRIOURET (à Christian ARNAUD).

N'ayant pas donné procuration Messieurs Michel DIAS et Georges LECOURT.

Monsieur Jean-Luc LEGER présente le rapport relatif aux orientations budgétaires pour l'exercice 2017 (annexé à la présente délibération).

■ **Le Conseil de la communauté après avoir entendu l'exposé, après avoir débattu, et à l'unanimité :**

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU l'arrêté du Préfet de la Creuse n°2013-354-05 en date du 20 décembre 2013 portant la création de la Communauté de communes Creuse Grand Sud issue de la procédure de fusion extension des Communauté de communes Aubusson-Felletin et Plateau de Gentioux hormis les communes d'Ar et Peyrelevade et intégrant les communes de Gioux, Croze et Saint-Sulpice Les Champs,

- **DONNE ACTE** au Président de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017, conformément aux dispositions en vigueur.

AINSI FAIT ET DELIBERE le 16 mars 2017 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le 28 MARS 2017

PUBLIEE le 28 MARS 2017

Jean-Luc LEGER
Président

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

SOMMAIRE

Préambule

PARTIE I : Eléments de contexte

I – Contexte national

II – Contexte interne

Partie II : Les grandes orientations pour 2017

Partie III : Les orientations du budget primitif 2017

I- Le budget de fonctionnement 2017

A- Les orientations en dépenses de fonctionnement

B- Estimations chiffrées

II- Le budget d'investissement 2017

A- Les orientations en dépenses d'investissement

B- Estimations chiffrées

III - Etat de la dette

A- Structure de la dette

B- Encours de la dette

C- Annuité de la dette

D- Epargne

IV – Les budgets annexes

A- Ateliers relais

B- Instruction des ADS

C- SPANC

D- ZAE

Préambule

L'année 2016 laisse une situation pour notre communauté de communes très dégradée tant sur le plan de la gestion de la collectivité que sur le plan financier et a été une année extrêmement difficile et éprouvante pour tous.

L'année 2017 sera une année importante et de changements pour notre structure. En effet, il s'agit de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires au redressement de notre communauté de communes dont l'utilité pour notre territoire, son développement, son rayonnement et surtout pour tous ses habitants, est incontestable.

Le budget primitif 2017 doit répondre aux préoccupations et aux besoins de la population de la Communauté de communes Creuse Grand Sud, tout en intégrant les contraintes liées à un environnement économique difficile et à notre situation financière.

C'est dans ce contexte que je vous propose d'introduire notre débat d'orientation budgétaire, et c'est avec la volonté de réussir le défi auquel nous sommes confrontés mais aussi avec toute la prudence nécessaire que je vous propose des orientations permettant de relever ce défi.

Le présent rapport a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil communautaire programmée le 13 avril prochain pour le vote du budget primitif 2017.

Le débat, retranscrit dans le procès-verbal de la séance, donnera lieu à une délibération et celle-ci, accompagnée d'une note synthétique, sera mise en ligne sur le site internet de la communauté de commune.

PARTIE I : Eléments de contexte

I – Contexte national

En 2017, les collectivités territoriales devront absorber une troisième tranche de réduction des dotations de l'Etat. Si d'après les annonces de l'exécutif national en place, celle-ci devrait être moins importante que celles subies lors des deux années qui viennent de s'écouler, l'effort demandé restera conséquent.

Il faut ajouter à cela, l'augmentation du point d'indice de 0.6 % au 1^{er} février 2017.

Rappel : le traitement mensuel brut des agents est obtenu en multipliant le point d'indice par l'indice majoré ;

| Valeur du point d'indice (valeur mensuelle) | Date d'évolution |
|--|------------------------------|
| 4,68602 € | 1 ^{er} /02/2017 |
| 4,65807 € | 1 ^{er} juillet 2016 |
| 4,63029 € | 1 ^{er} juillet 2010 |

Dans l'attente d'une refonte globale des bases fiscales, l'Etat intègre chaque année dans le projet de loi de finances un coefficient de révision de celles-ci. Pour l'année 2017, ce coefficient serait de + 0,8%.

2017 va être marquée par des élections présidentielles et législatives. Ce contexte électoral particulier est certes peu favorable à des réformes de fond mais implique également de grandes incertitudes d'un point de vu budgétaire.

II – Contexte interne

■ Une situation très dégradée

○ Sur le plan financier

Résultat de l'exercice 2016 :

En Section de fonctionnement : - 1 469 616,04 €

En section d'Investissement : - 2 144 925,43 €

Soit un Résultat total cumulé de : -3 614 541,47 € »

○ Sur le plan de la gestion

La nécessité de mettre en place les outils, les méthodes nécessaires pour une gestion financière rigoureuse (engagement comptable opérationnel depuis le 1^{er} février 2017, ainsi que la certification du service fait).

■ Eléments d'information connus à ce jour (estimations)

○ Diminution de la Dotation d'intercommunalité

Estimée à - 58 500 €

○ Diminution de la Dotation de compensation des groupements de communes

Estimée à - 8 000 €

○ Diminution de la CVAE

Estimée à - 24 238 €

○ Impôts et taxes

Bases prévisionnelles 2017

| | Bases prévisionnelles 2017 | Produit à taux constant | 2017/ 2016 |
|--------------|-------------------------------|----------------------------|-------------------|
| TH | 14 850 000 € | 1 612 710 € | + 11 485 € |
| TFB | 12 877 000 € | 911 692 € | + 6 653 € |
| TFNB | 622 900 € | 41 983 € | + 314 € |
| CFE | 2 415 000 € | 728 606 € | + 29 084 € |
| TOTAL | | 3 294 991 € | + 47 536 € |

Partie II : Les grandes orientations pour 2017

➤ ENJEUX : Redresser la situation de la communauté de communes

1° - Couvrir le déficit

Montant : - 3 614 541,47 €

- Vente d'actifs : Vente du FAM

2° - 2017 année « 0 » :

- Elaborer un budget primitif en recherchant l'équilibre à année «0» (sans tenir compte du résultat de l'exercice précédent).

3° - Courant 2017 : Travail de réflexions pour trouver à nouveau des marges d'autofinancement pour 2018 permettant de dégager l'épargne nécessaire à l'équilibre des opérations financières et aux besoins d'investissements.

- Ajustement des tarifications des services ;
- Réflexion sur l'exercice des compétences ;
- Vente d'actifs – Diminutions des charges afférentes ;
- Diminution des charges financières ;
- Diminution de la dette.
- Compensation des pertes de recettes de loyers.

Partie III : Les orientations du budget principal 2017

I- Le Budget de Fonctionnement 2017

Le budget de fonctionnement sera présenté dans sa version définitive lors du conseil communautaire du 13 avril prochain. Il évoluera en fonction du vote de ce conseil sur la mise en vente du Foyer d'Accueil Médicalisé situé sur la commune de Gentioux Pigerolles.

L'exercice ci-dessous consiste à lister les dépenses et recettes « année 0 », sans tenir compte du résultat 2016, afin de présenter l'effort de gestion pour combler le déficit structurel de la collectivité, tel qu'évoqué à plusieurs reprises lors des commissions des finances, et tenant compte des recommandations des experts associés (DRFIP et CRC).

A - Orientations

- Recherche d'économie sur les charges de fonctionnement de chaque service ;
- Dépenses limitées aux nécessités absolues de chaque service ;
- Diminution des aides aux associations ;
- Nouvelle répartition des attributions de compensations des charges transférées ;
- Nouvelle répartition du FPIC.

ZOOM sur la diminution des aides aux associations

➤ Proposition : -126 000 €

| | |
|---------------------------------|--------------------|
| Sur l'ensemble des associations | - 30 000 € |
| Tom Pousse | - 21 000 € |
| Clé de Contact | - 25 000 € |
| Pépinière | - 14 000 € |
| Epic | - 23 000 € |
| TOTAL | - 113 000 € |

ZOOM sur la nouvelle répartition des attributions de compensations (AC) des charges transférées : Cf. rapport n° 9.

➤ Proposition : Compenser le montant des charges transférées à la communauté de communes par une baisse des AC : Soit - 422 471,30 €

ZOOM sur la nouvelle répartition du FPIC.

➤ Proposition : FPIC 2017 = FPIC 2016 + 30 % de la part des communes membres soit + 91 872,30 €
Soit FPIC 2017 part EPCI = + 237 744,30 €

| COMMUNES | POPULATION INSEE 2016 | -30% FPIC 2016 | MONTANT FPIC 2017 Part des communes |
|--------------------------|--------------------------|-------------------|---|
| Alleyrat | 147 | - 1 263 € | 2 947,70 € |
| Aubusson | 3 918 | -16 128 € | 37 632,00 € |
| Blessac | 559 | - 4 851 € | 11 319,00 € |
| Croze | 220 | -2 231 € | 5 206,60 € |
| Faux la Montagne | 371 | -3 222 € | 7 517,30 € |
| Felletin | 1 937 | - 11 192 € | 26 113,50 € |
| Gentioux Pigerolles | 427 | -4 330 € | 10 103,10 € |
| Gioux | 182 | - 1 391 € | 3 244,50 € |
| Moutier-Rozeille | 443 | -4 151 € | 9 686,60 € |
| Néoux | 308 | -2 529 € | 5 901,00 € |
| La Nouaille | 253 | -2 540 € | 5 926,90 € |
| Saint Alpinien | 309 | - 2 323 € | 5 419,40 € |
| Saint Amand | 520 | -4 449 € | 10 381,00 € |
| Saint Avit de Tardes | 185 | -1 124 € | 2 621,50 € |
| Sainte Feyre la Montagne | 139 | - 1 147 € | 2 676,10 € |
| Saint Frion | 263 | -2 626 € | 6 127,80 € |
| Saint Maixant | 236 | -1 795 € | 4 187,40 € |
| Saint Marc à Frongier | 373 | - 3 441 € | 8 029,00 € |
| Saint Marc à Loubaud | 143 | -1 544 € | 3 601,50 € |

| | | | |
|---------------------------|-----|---------------------|---------------------|
| Saint Pardoux le Neuf | 190 | - 1 680 € | 3 920,00 € |
| Saint Quentin la Chabanne | 394 | -3 419 € | 7 977,90 € |
| Saint Sulpice les Champs | 398 | - 3 450 € | 8 050,00 € |
| Saint yrieix la Montagne | 216 | -2 024 € | 4 722,20 € |
| Vallière | 784 | - 7 043 € | 16 433,20 € |
| La Villedieu | 50 | - 464 € | 1 083,60 € |
| La Villetelle | 171 | -1 517 € | 3 539,90 € |
| TOTAL | | -91 872.30 € | 214 368.70 € |

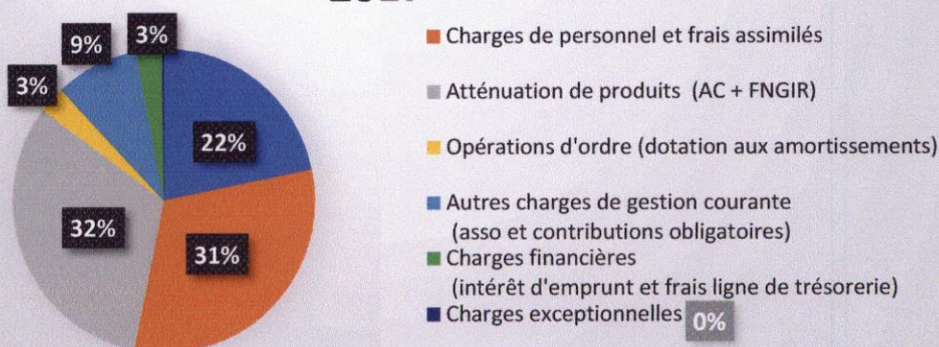
B - Estimation chiffrée

A- Dépenses

| CHAPITRE | MONTANT |
|--|--------------------|
| 011 – Charges à caractère général | 1 915 100 € |
| 012 – Charges de personnel et frais assimilés | 2 714 000 € |
| 014 – Atténuations de produits | 2 759 400 € |
| 042 – Opération d'ordre de transfert entre section – Dotation aux amorts | 245 000 € |
| 65 – Autres charges de gestion courante | 775 200 € |
| 66 - Charges financières | 243 200 € |
| 67 - Charges exceptionnelles | 17 000 € |
| 023 – Virement à la section d'investissement | 85 800 € |
| TOTAL | 8 754 700 € |

Prévisions de dépenses de fonctionnement

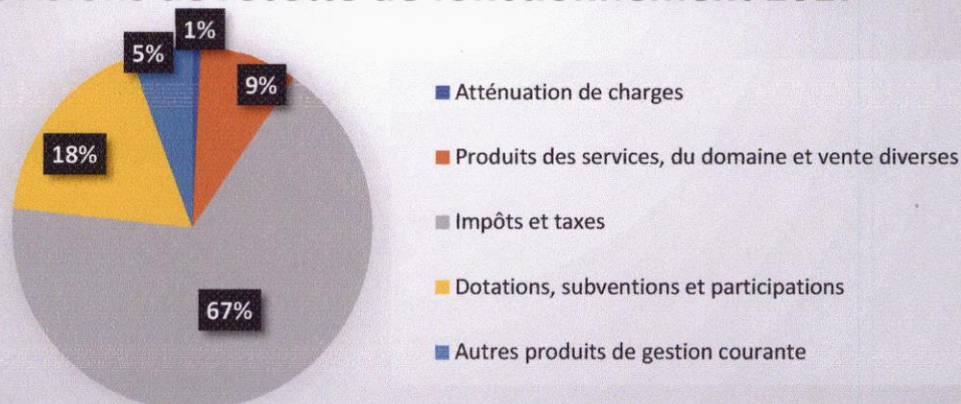
2017



B- Recettes

| CHAPITRE | MONTANT |
|--|--------------------|
| 013 – Atténuation de charges | 65 000 € |
| 70 – Produits des services, du domaine et vente diverses | 768 000 € |
| 73 – Impôts et taxes | 5 883 200 € |
| 74 – Dotations, subventions et participations | 1 555 000 € |
| 75 – Autres produits de gestion courante | 483 500 € |
| TOTAL | 8 754 700 € |

Prévisions de recette de fonctionnement 2017



II- Le Budget d'Investissement 2017

Orientations

Gel des investissements en 2017 ; Le projet de la ressourcerie à Felletin sera proposé en conseil communautaire en cours d'année si des recettes exceptionnelles permettent sa réalisation (relocalisation de l'association court-circuit dans les locaux intercommunaux nécessitant des travaux d'aménagement afin de permettre à l'association de développer son activité et ainsi pérenniser ses emplois d'une part, et contribuer à l'optimisation d recyclage des déchets intercommunaux d'autre part).

Dépenses limitées aux nécessités absolues et aux engagements pris (Cf. tableau ci-dessous) :

Estimation chiffrée

A - Dépenses

| | |
|--|------------------|
| 16- Emprunts et dettes assimilées | 630 000 € |
| 21 – Immobilisations en cours | 19 000 € |
| <i>Bacs pour OM</i> | 15 000 € |
| <i>Matériel informatiques et mobilier</i> | 4 000 € |
| 204 – Subventions d'équipement versées | 139 600 € |
| <i>Programme PRIG</i> | 50 000 € |
| <i>Cité de la Tapisserie</i> | 60 000 € |
| <i>Creusalis logement Faux La Montagne</i> | 21 200 € |
| <i>Creusalis logement Gentioux</i> | 8 400 € |
| 23 - Immobilisation en cours | 3 000 € |
| <i>Travaux aménagement rivières</i> | 3 000 € |
| TOTAL | 791 600 € |

B - Recettes

| | |
|---|------------------|
| 10 – Dotation, fonds divers et réserve | 363 000 € |
| <i>FCTVA</i> | |
| 13 – Subventions d'investissement | 3 000 € |
| 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements) | 245 000 € |
| 024 – Produits des cessions | 94 800 € |
| <i>Logement + Bureau Faux la Montagne , balle des marchandises à Felletin</i> | |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | 85 800 € |
| TOTAL | 791 600 € |

III - Etat de la dette

A - Structure de la dette : 24 emprunts en cours sur le budget principal ; le dernier emprunt arrivant à échéance le 31/12/2056 (piscine, seul emprunt à ce jour entre 2045 et 2056).

| Objet | Capital restant dû au 01/01/2017 |
|----------------------------------|-------------------------------------|
| Extension Fam Gentioux | 306 679,38 € |
| Travaux Fam Gentioux | 41 132,44 € |
| Réhabilitation décharge Aubusson | 7 240,77 € |
| Acquisition Maison Peyrelevade | 5 955,49 € |
| Médiathèque Felletin | 201 084,91 € |
| Maison Belluchon | 36 523,12 € |
| Boucherie Epicerie | 14 828,13 € |
| Matériel voirie | 272 974,46 € |
| Ferme Lachaud | 182 489,13 € |
| Maison médicale Peyrelevade | 412 415,80 € |
| Auberge St Marc à Loubaud | 127 408,00 € |
| Foyer accueil médicalisé | 79 162,61 € |
| Piscine | 191 877,71 € |
| Piscine | 600 000,05 € |

| | |
|--|--------------------|
| Cité Tapisserie | 310 625,00 € |
| Piscine | 1 500 000,00 € |
| Piscine | 1 380 000,00 € |
| Voirie 2014 | 310 000,00 € |
| Voirie 2015 | 414 413,90 € |
| Matériel voirie | 272 028,43 € |
| Extension FAM Gentioux | 1 700 000,00 € |
| Pôle enfance | 379 404,24 € |
| Gîtes Retrouvance | 199 329,14 € |
| Zone industriel le Mont | 187 873,87 € |
| <i>Ateliers relais (budget annexe)</i> | <i>97 803,06 €</i> |

B - Encours de la dette :

Au 01/01/2017 : **9 182 179,96 €** pour le budget principal

C - Annuité de la dette

| | Annuité | Capital | Intérêts |
|-----------------|----------------|----------------|-----------------|
| BP | 854 461,18 € | 630 027,31 € | 224 433,87 € |
| Ateliers relais | 11 133,10 € | 7 289,44 € | 3 843,66 € |

D - Epargne de gestion – Epargne nette

Nécessité de retrouver de l'épargne de gestion et de l'épargne nette.

Par la nécessité de vente d'actifs – Diminution de la dette.

Par la nécessité de diminuer les dépenses réelles de fonctionnement.

Objectif fin 2017 : retrouver l'épargne de gestion nécessaire – retrouver de l'épargne nette.

Diminution importante de l'encours de la dette par le remboursement des emprunts qui concernent le FAM.

IV- Les Budgets annexes

A- Ateliers relais

L'atelier relais de la Communauté de communes concerne un seul bien loué en crédit-bail immobilier à l'entreprise DESREBOULLES sur la commune de Saint Alpinien. Il s'agit d'un garage de 400 m² (automobile, engins agricoles) construit par la Communauté de communes Aubusson-Felletin en 2007 (Coût du projet : 255 000 € Subvention exceptionnelle Etat : 40 %).

L'emprunt de 153 000 € contracté pour 20 ans est remboursé par les loyers du locataire (annuité de 11 133,10€ - loyers HT 946,46 € par mois, la taxe foncière payée par CGS étant remboursée par le locataire dans le cadre du crédit-bail immobilier).

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

| CHAPITRE | MONTANT |
|--|--------------------|
| 011 – Charges à caractère général | 1 261 € |
| 66 – Charges financières | 3 845 € |
| 022 – Dépenses imprévues | 2 039,19 € |
| 023 – Virement à la section d'investissement | 7 290 € |
| TOTAL | 14 435,19 € |

RECETTES

| CHAPITRE | MONTANT |
|--|--------------------|
| 73 – Impôts et taxes | 1 261 € |
| 75 – Autres produits de gestion courante | 11 360 € |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté | 1 814,19 € |
| TOTAL | 14 435,19 € |

INVESTISSEMENT

DEPENSES

| CHAPITRE | MONTANT |
|-----------------------------------|----------------|
| 16 – Emprunts et dettes assimilés | 7 290 € |
| TOTAL | 7 290 € |

RECETTES

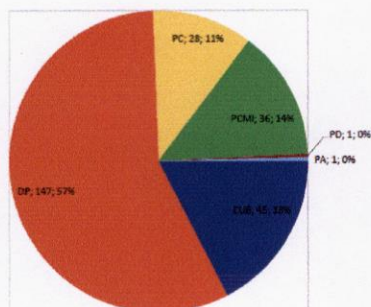
| CHAPITRE | MONTANT |
|--|----------------|
| 021 – Virement de la section de fonctionnement | 7 290 € |
| TOTAL | 7 290 € |

B - Instruction des ADS

Le service commun d'instruction des Autorisations Droit du Sol (ADS) est mis en place depuis juillet 2015 au service 12 communes utilisatrices : ces communes étant dotée d'un PLU (plan local d'urbanisme) ou ayant été dotée d'un POS (Plan d'occupation des Sols) aujourd'hui abrogé, ne peuvent plus recourir à l'Etat pour l'instruction des demandes de permis de construire, Certificats d'Urbanisme, Déclarations préalables etc.

Jusqu'au 31/12/2016, le service commun fonctionnait avec deux agents de catégorie C ; à compter du 1^{er} janvier 2017, un agent de catégorie A consacre 75 % de son temps à l'instruction des ADS.

Pour information, en 2016, 255 dossiers ont été traités soit une moyenne de 21 à 22 dossiers par mois, la majorité de ces dossiers étant des « déclarations préalables » (147) et un quart des permis de construire ou permis de construire modificatifs (64).



- Certificat d'Urbanisme b CUB**
- Déclaration Préalable DP**
- Permis de construire PC**
- Permis de construire d'une Maison Individuelle PCMI**
- Permis de démolir PD**
- Permis d'aménager PA**

Les demandes arrivent au service ADS de manière fluctuante, l'activité est donc irrégulière. Il est compliqué de faire des projections sur le nombre de demandes 2017. Toutefois, nous partons de l'hypothèse que ce chiffre sera stable.

Depuis fin décembre 2016, le service situé au rez-de-chaussée de la mairie d'Aubusson a intégré les locaux de la Communauté de communes, il est donc proposé de remplacer 3 750 € annuels de loyers charges comprises à un forfait de 1 800 € par an de participation au loyer, chauffage électricité du siège de la Communauté de communes.

Enfin, une convention de 6 ans lie chaque commune utilisatrice au service commun avec un coût du service fixé « par les dépenses réelles figurant au budget primitif du service voté en conseil communautaire [...] la répartition du coût du service est faite entre les communes au prorata de la population INSEE ». Courant 2017, il sera proposé de faire un avenant à cette convention afin d'ajuster le coût du service à son coût réel constaté en fin d'exercice. Des discussions seront prochainement entamées avec les communes. D'autres réflexions seront engagées courant 2017 pour étudier la possibilité de mutualiser ce service à l'échelle intercommunautaire.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

| CHAPITRE | MONTANT |
|--|-----------------|
| 011 – Charges à caractère général | 5 400 € |
| 012 – Charges de personnel et frais assimilés | 31 250 € |
| 042 – Opération d'ordre de transfert entre section – Dotation aux amortissements | 4 300 € |
| TOTAL | 40 950 € |

RECETTES

| CHAPITRE | MONTANT |
|--|-----------------|
| 74 – Dotations, subventions et participations <i>Participation communes</i> | 36 566,12 € |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté | 4 383,88 € |
| TOTAL | 40 950 € |

INVESTISSEMENT**DEPENSES**

| CHAPITRE | MONTANT |
|---|-------------------|
| 21 – Immobilisations en cours <i>2183 - Equipement</i> | 8 508.18 € |
| TOTAL | 8 508.18 € |

RECETTES

| CHAPITRE | MONTANT |
|--|-------------------|
| 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements) | 4 300 € |
| 001 – Résultat d'investissement reporté | 3 208.18 € |
| TOTAL | 8 508.18 € |

C- SPANC

Le budget annexe du SPANC comprend deux opérations :

- Le contrôle des ANC (installations d'assainissement non collectives) dépendant pour la fréquence et le coût du règlement du SPANC du 1^{er} juin 2015. La Communauté de communes a confié cette prestation à Véolia dans le cadre d'un marché public (de juillet 2015 à juin 2018) ; les tarifs pratiqués par Véolia sont augmentés de ??? % afin de couvrir les frais de gestion par l'administration générale de la Communauté de communes (temps de direction du service et de comptabilité essentiellement).
- La réhabilitation des installations non conformes : les installations éligibles aux aides de l'agence de l'eau sont déterminées selon des critères précis (pollution, fixés par Agence de l'eau) et listées par notre prestataire Véolia. Les études de sol (préalable à l'aide financière de l'agence de l'eau) sont confiées dans le cadre d'un marché public à bons de commande à Concept environnement (à compter de février 2016 pour une durée de 3 ans, de 100 à 300 études).

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

| CHAPITRE | MONTANT |
|---|------------------|
| 011 – Charges à caractère général | 102 000,78 € |
| 012 – Charges de personnel et frais assimilés | 2 000 € |
| 002 – Résultat de fonctionnement reporté | 20 291,22 € |
| TOTAL | 124 292 € |

RECETTES

| CHAPITRE | MONTANT |
|---|------------------|
| 70 – Ventes de produits, prestations de services <i>Participation communes</i> | 120 912 € |
| 74 – Dotations, subventions et participations | 3 380 € |
| TOTAL | 124 292 € |

INVESTISSEMENT

DEPENSES

| CHAPITRE | MONTANT |
|---|-------------------|
| 21 – Immobilisations en cours <i>2183 - Equipement</i> | 8 508,18 € |
| TOTAL | 8 508,18 € |

RECETTES

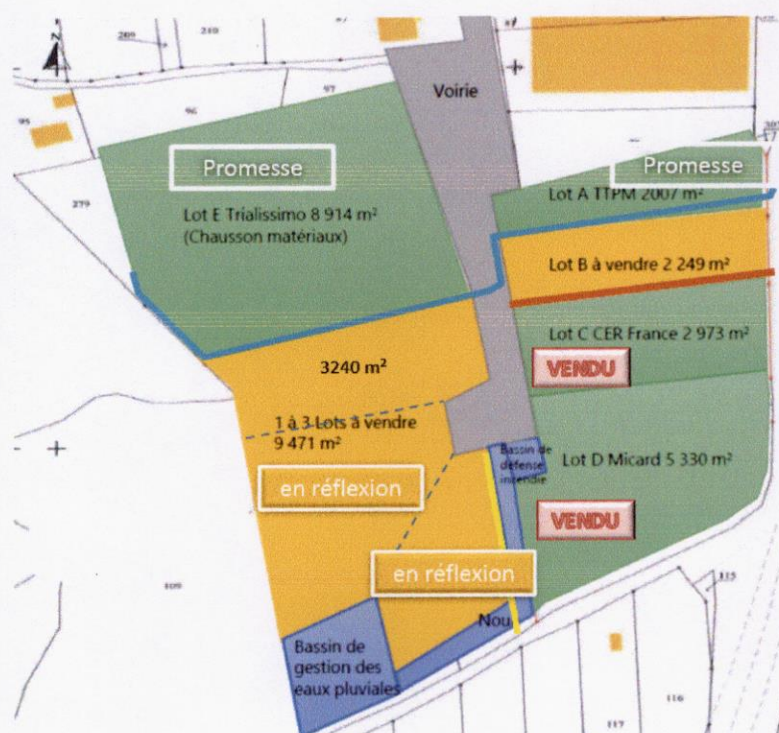
| CHAPITRE | MONTANT |
|--|-------------------|
| 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements) | 4 300 € |
| 001 – Résultat d'investissement reporté | 2 490,39 € |
| TOTAL | 8 508,18 € |

D- ZAE

La budget annexe des Zones d'activité économique est un budget de gestion de stocks : achats de terrains, aménagement, vente de lots. Lors de sa mise en place, et conformément aux conclusions de l'étude de développement économique CODE de la Communauté de communes Aubusson-Felletin en 2009, le projet comprenait l'extension en 4 zones : autour de la zone du Mont à Aubusson et Saint-Amand (OUEST, SUD, EST) et autour de la zone de la Sagne à Felletin.

Les terrains sont tous acquis (à l'amiable ou par expropriation suite à la déclaration d'utilité publique du projet d'Aubusson). La zone OUEST d'Aubusson est aménagée et les lots sont en vente. Toutefois, pour les 3 autres zones (La Sagne, SUD et EST à Aubusson-Saint Amand) il n'est pas envisagé de travaux d'aménagement actuellement pour deux raisons :

- La situation de Creuse Grand Sud ne permet pas de projeter des investissements dans l'immédiat
- Les lots de la zone OUEST n'étant pas tous vendus, nous sommes en mesure de répondre aux demandes d'entreprises exogènes ou endogènes pour une installation.



Un lot de la zone OUEST d'Aubusson a été vendu sur l'exercice 2017, deux promesses de vente signées ; une nouvelle promesse et une vente sont à la signature (mars 2017).

Rappel : le conseil communautaire a délibéré pour :

- Fixer le prix de vente à 10 € HT /m²
- Mettre en place l'assainissement collectif sur cette zone financé en partie par les entreprises acquéreuses et la Communauté de communes
- Déléguer au Bureau la possibilité de l'attribution des lots
(2015-062 / 2016-044/2016-104)

Concernant la zone OUEST, la surface commercialisable totale est de 30 944 m². La Communauté de communes devra reverser à l'Etat la TVA sur marge (plus-value réalisée entre le prix d'acquisition des terrains et le prix de vente).

Ce budget annexe est en cours d'élaboration.

Il convient d'indiquer que les montants sont des estimations qui seront ajustées pour l'élaboration du budget 2017 et au fur et à mesure de l'avancée de l'exercice budgétaire.